



Liquidation judiciaire le remboursement cloture-t'il la procédure

Par maityka1973

bonjour

je suis infirmiere liberale. je viens d'etre placee en liquidation judiciaire a la demande de l'URSSAF.

Une amie me propose de me preter l'argent pour payer ma dette de suite.

Cela permettra-t-il de cloturer la procedure? Et puis-je poursuivre mon activité en sachant que je n'exerce plus dans la meme region?